

CONVOCATION

J'ai l'honneur de vous informer que le **CONSEIL MUNICIPAL** se réunira le

JEUDI 5 MARS 2026 A 20h00
A LA SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE

ORDRE DU JOUR

- BUDGET – FINANCES

➤ **Assainissement :**

Approbation du Compte de gestion et du compte administratif 2025 ou reprise anticipés des résultats 2025

Affectation des résultats

Dotation aux amortissements

Fongibilité des crédits

Vote du budget 2026

➤ **Réseau de chaleur (RCU) :**

Fongibilité des crédits

Vote du budget 2026

➤ **Commune :**

Approbation du Compte de gestion et du compte administratif 2025 ou reprise anticipés des résultats 2025

Affectation des résultats

Dotation aux amortissements

Versement au CCAS

Versement au RCU

Provisions : Reprise pour créances douteuses et pour contentieux dans le cadre de pouvoir de police du Maire

Fongibilité des crédits

Vote du budget 2026

➤ **Finances :**

Subvention octroyée aux communes : Amende de police 2026

Demande de devis dans le cadre des pouvoirs de police du Maire

- CONTENTIEUX :

Demande autorisation d'ester en justice – contentieux dans le domaine de la voirie suite construction LGV

Demande autorisation recours expert juridique pour ester en justice

- **RESEAU DE CHALEUR** : MOE réseau de chaleur : délégation

- **DOMANIALITE** : Engagement d'une procédure de bien en état manifeste d'abandon / succession vacante

Délaissés LGV : droit de priorité sur une parcelle

- RESSOURCES HUMAINES :

Convention de mise à disposition du personnel communal au FAM

Convention assistance psychologue

- **ENVIRONNEMENT** : Ecrevisses à pattes blanches

DIVERS

Décisions du Maire

Tableau de permanence élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez croire, cher (ou chère) collègue, en mes sincères salutations.

Le Maire,
Michel BRIFFAULT



Mairie – 29 Rue Nationale- 72550 Coulans sur Gée
Tél. 02 43 88 82 16 - Courriel : mairie@coulanssurgee.fr

Ouverture au public : le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h30.

Permanence téléphonique : le lundi et jeudi de 14h à 17h, le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Le samedi de 9h à 12h30